

FICHE TECHNIQUE

Code RNCP : 24928

Certificateur : Ministère de l'Agriculture de l'Agro-Alimentaire et de la
Souveraineté Alimentaire

Date de publication de la fiche France Compétences : 18/12/2023

Contrat d'apprentissage



CAPA JARDINIER PAYSAGISTE



www.mfrvif.fr

Choisissez la voie de l'alternance qui vous correspond !

Vous souhaitez vous former tout en acquérant une expérience professionnelle concrète ?

Trois possibilités s'offrent à vous :

- ✓ **Le contrat d'apprentissage**
- ✓ **Le contrat de professionnalisation**
- ✓ **La voie scolaire avec des périodes de stage en entreprise**

Quel que soit votre choix, vous bénéficierez d'une pédagogie basée sur l'alternance, associant :

- des enseignements théoriques au sein de la MFR de Vif,
- une mise en pratique régulière en entreprise ou en structure d'accueil.

Cette formule vous permet de développer vos compétences, de découvrir un métier et de construire progressivement votre projet professionnel.

***S'engager dans l'alternance, c'est apprendre un métier,
acquérir de l'expérience et
préparer son avenir professionnel dès aujourd'hui***

barèmes de rémunération et critères d'éligibilité applicables en 2026

⇒ [Consulter l'information officielle Service-Public.fr](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18984)

<https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/actualites/A18984>

 https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000006902995

Public concerné, Nbre /an	Profil : personne intéressée par les métiers liés à à l'entretien des espaces verts. 1 ^{ère} et deuxième année de CAPA JP
Prérequis, modalités et délai d'accès	Pour accéder à la classe de CAP 1 ^{ère} année JP, il faut être issu de la classe de 3 ^{ème} générale, technologique ou agricole, être issu de la classe de 4 ^{ème} et avoir 16 ans. Possibilité d'accès jusqu'à 29 ans révolus sauf reconnaissance RQTH. Modularisation des parcours possibles. Inscription à partir de janvier sur rendez-vous et affelnet et jusqu'à 3 mois après le début de la formation.
Présentation Générale (problématique, intérêt)	La formation se déroule en alternance et en contrat d'apprentissage. Entre 12 et 14 semaines par année de formation au CFA Entre 27 et 32 semaines par an en entreprise dont 5 semaines de congés payés Dans certains cas, le CAPA peut se dérouler sur une année si le parcours antérieur le justifie
Objectifs	Former des ouvriers qualifiés en paysage, capacité à réaliser des travaux de création et d'assurer les travaux nécessaires à l'entretien des jardins espaces verts.
Programme de formation 420 H/an	 Enseignement général  Expression et communication  Éducation socioculturelle  Éducation physique et sportive  Prévention, Santé, Environnement  Bureautique et culture numérique  Protection sociale et droit du travail  Enseignement professionnel  Biologie végétale, agronomie, écologie et reconnaissance des végétaux  Réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager : entretenir la végétation, réaliser l'entretien des installations et des infrastructures paysagères.  Réaliser en sécurité des travaux d'aménagement paysager : mise en place des végétaux...  Effectuer des travaux liés à l'entretien courant et à la réparation des matériels et équipements. Réaliser l'entretien d'un cours d'eau.
Modalités pédagogiques	Suivi individualisé des apprenants en formation et rencontres régulières avec les familles et les entreprises Accompagnement vers l'autonomie et la responsabilisation de chaque apprenant Visite des apprenants en entreprise et favorisation du lien entre le CFA, la famille et le maître d'apprentissage Développement et acquisition de compétences professionnelles, d'ordre relationnelles, d'organisation du travail. Mise en situation sur le terrain, travaux pratiques.
Compétences / Capacités professionnelles visées	CG1-agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux CG2-mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle CG3-interagir avec son environnement social CP4-réaliser en sécurité des travaux d'entretien paysager CP5-réaliser des travaux d'aménagement paysager CP6-effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels et équipements CP7-réaliser l'entretien des cours d'eau
Durée	Formation en alternance, en contrat d'apprentissage, sur un cycle de 1 ou 2 ans, avec environ 32 semaines en entreprise dont 5 semaines de congés payés et 12 à 13 semaines en MFR par an en moyenne. 35 heures hebdomadaires au CFA.

Dates	Cycle de 2 années ou 1 année (si le parcours antérieur le justifie)
Lieu(x)	MFR DE VIF / 50 avenue de Rivalta / 38450 VIF
Personnes en situation de handicap	Le CFA s'inscrit dans une démarche d'accueil des publics en situation de handicap. Les diverses situations de handicap sont étudiées au cas par cas. Référente : Mme Laurence Pasini
Coût par participant	Frais d'adhésion à l'association : 100 € Coût demi-pension : 60 € / semaine Coût pension complète : 120 € / semaine Modalités de règlement : se référer au contrat financier Les frais pédagogiques sont gratuits, pris en charge par l'Opérateur de COmpétences de l'entreprise (OPCO) ou par la collectivité.
Responsable de l'action, Contact	Responsable de classe : M. B. Segond Tél. : 04.76.72.51.48 Mail : mfr.vif@mfr.asso.fr
Formateurs, animateurs et intervenants	La formation est délivrée par des formateurs ayant obtenu, ou étant en cours d'obtention, de la certification pédagogique des Maisons Familiales délivrée par le CNP et la formation d'habilitation UC.
Suivi de l'action	Les outils de suivi : La grille de positionnement et de suivi (positionnement et axes d'amélioration) Le carnet d'alternance (outil de suivi entre le jeune, les parents, les formateurs et le maître d'apprentissage) Visites en entreprise Carnet de compétences Rencontres famille avec les remises de bulletins et un accompagnement personnalisé Des évaluations en UC (Unités capitalisables) tout au long de la formation Des évaluations en UC (Unités capitalisables) tout au long des 2 années.
Evaluation de l'action	Diplôme du CAPA Jardinier Paysagiste par l'évaluation des 7 blocs de compétences par 8 épreuves pratiques ou orales basées sur des situations professionnelles.
Passerelles et débouchés possibles	 Entrer dans la VIE ACTIVE Le titulaire de ce diplôme peut exercer ses fonctions en tant que jardinier ou ouvrier du paysage en entreprise privée, en collectivité publique ou en milieux associatifs  Poursuivre des ETUDES SUPERIEURES BAC PRO Aménagements paysagers / BP aménagements paysagers Acquisition de qualifications supplémentaires, CQP (élagage, maçonnerie paysagère)

Aides au Handicap

ORGANISME	VILLE		
MDPH 38 – Isère Maison départementale des personnes Handicapées de l'Isère	38000 GRENOBLE	3001	https://www.isere.fr/mda38/
AGEFIPH Auvergne-Rhône-Alpes	38080 L'ISLE D'ABEAU	0800 11 10 09	http://www.agefiph.fr/rhone-alpes@agefiph.asso.fr
CAP / POLE EMPLOI de Grenoble	38000 GRENOBLE		https://www.pole-emploi.fr/accueil/
CCI Isère	38000 GRENOBLE	04 76 70 61 16	



Aide à l'apprentissage

- ✿ Aide à la Santé et au Logement :Mme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Aide à l'Hébergement et à la Restauration :Branches OPCOs / Mme Perrone
- ✿ Aide pour le Pass Région :Mme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Aide à la Mobilité (EMA) :Mme Pasini (pôle pédagogique)
- ✿ aides MOBILI-JEUNE (logement) :Mme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Chargée de l'apprentissageMme Perrone (pôle administratif)
- ✿ Aide à l'HandicapMme Pasini (pôle pédagogique)

Les chiffres clés

 Réussite à l'examen	 Activité professionnelle dès l'obtention du diplôme	Rupture contrat	Abandon
60 %	Campagne de sondage de septembre à novembre	4	4

Aides à l'embauche d'un alternant (2026) : Les employeurs recrutant un apprenti peuvent bénéficier d'une aide financière de l'État versée au titre de la première année du contrat, sous conditions. Le montant de l'aide varie selon la taille de l'entreprise, le niveau du diplôme préparé et la situation de l'apprenti.

Pour les contrats de professionnalisation, certaines aides spécifiques peuvent également être mobilisées selon le profil du bénéficiaire et les dispositifs en vigueur. Il est recommandé de se renseigner auprès de l'OPCO compétent avant toute embauche.

Infos Pratiques : Accès à la MFR de VIF

Autoroute A480, Sortie n°12 VIF ~~ Gare de Vif à 1km

Ligne C14 : départ Gare routière Grenoble ~ Ligne 25 : départ du centre de Grenoble ~ Arrêt Rivalta devant la MFR